



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **MEVALONE***

de la société **EDEN RESEARCH PLC**
enregistrée sous le **n° 2025-0436**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom TERPEVA.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	MEVALONE NIRKA YATTO ESSEVA TERPEVA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	EDEN RESEARCH PLC 67C Innovation Drive OX14 4RQ Milton Park, Oxfordshire Royaume-Uni
Formulation	Suspension de capsules (CS)
Contenant	33 g/L - eugénol 66 g/L - géraniol 66 g/L - thymol
Numéro d'intrant	812-2014.01
Numéro d'AMM	2161080
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 12/02/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...